



CONTACT PRESSE
Médélise René

05 56 33 00 97
07 87 81 59 48

medelise.rene@lormont.fr

Mairie de Lormont
rue, André Dupin – BP1
33305 Lormont cedex

Retrouvez les communiqués de presse de
la Ville de Lormont sur www.lormont.fr



@Villedelormont sur [Twitter](https://twitter.com/Villedelormont),
[Facebook](https://www.facebook.com/Villedelormont), [Instagram](https://www.instagram.com/Villedelormont), [Youtube](https://www.youtube.com/Villedelormont) et
[Calaméo](https://www.calameo.com/Villedelormont)

Communiqué de presse

Vendredi 3 juillet

Synthèse du Conseil Municipal de la Ville de Lormont

Les élus municipaux de la Ville de Lormont se sont réunis dans la salle Brassens Camus, ce vendredi 3 juillet dès 18 heures. Compte tenu des mesures sanitaires en vigueur, cette séance s'est déroulée avec un public restreint.

Finances - Dotations de soutien à l'Investissement Local 2020

La Ville, lors du dernier Conseil Municipal le 12 juin, a sollicité une subvention de 184 388,57 € sur 3 dossiers d'investissements communaux, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), budgétée à hauteur de 570 millions dans la loi de finances 2020. Considérant que l'État a prévu, au sein de son volet relatif aux mesures de soutien aux collectivités locales, d'abonder la DSIL de 1 milliard d'euros supplémentaire, la Ville souhaite déposer un nouveau dossier de demande de subvention.

Cette demande concerne la réhabilitation de la Ville Valmont, qui s'inscrit dans une des priorités ciblées par ce complément de DSIL, portant sur la rénovation du patrimoine public. Le plan de financement prévisionnel prévoit ainsi une demande de subvention DSIL à hauteur de 437 117 €.

Dispositif Emplois Aidés : Création de postes

Dans le cadre de sa volonté de prendre part à l'effort en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des personnes éloignées de l'emploi, la Ville s'inscrit depuis de nombreuses années dans les dispositifs successifs d'emplois aidés. Ils permettent notamment aux bénéficiaires d'accéder à un accompagnement et à des parcours de formation spécifiques afin de favoriser leur insertion sur le marché du travail.

Bien que ces emplois soient inscrits chaque année dans le vote du budget, il est nécessaire, à la demande du trésor public, d'acter par délibération le nombre de postes ouverts au sein des dispositifs aidés. Il s'agit donc d'acter la création de :

- _ 6 postes à temps complet de médiation et de développement local et dans le cadre du dispositif Adulte Relais pour les quartiers prioritaires de la ville
- _ 17 postes dans les domaines technique, administratif ou d'animation dans le cadre du dispositif Contrat Unique d'Insertion – Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi – Parcours Emploi Compétence répartis comme suit : 12 postes à temps complet et 5 postes à temps partiel.